

# INSCRIPTION GARDERIE de JANVIER 2018

Pour les enfants fréquentant l'école de **PEYPIN D'AIGUES**

A remettre **impérativement** au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02  
**au plus tard le vendredi 22 décembre 2017**

Nom de l'enfant : ..... Prénom ..... Classe.....

L'inscription à la garderie se fait mensuellement et doit être réglée chaque mois. Toute plage horaire réservée ne sera ni modifiable, ni remboursable (voir règlement intérieur).

Pour les retards ou changements justifiés, l'inscription se fera uniquement en fonction des places restantes et la pénalité sera appliquée conformément au règlement intérieur.

Veillez respecter les horaires, vos enfants vous attendent.

Veillez remplir soigneusement cette fiche et la rapporter en Mairie **au plus tard le 25 du mois précédant le mois d'inscription**, accompagnée de votre règlement. Après cette date, la pénalité sera appliquée également en cas d'ajout de plages horaires supplémentaires.  
Toute plage horaire commencée est due.

Veillez cocher dans les colonnes les plages horaires durant lesquelles votre enfant restera à la garderie et faire le total :

	2.00€	2.50€	2.00€
<b>JANVIER 2018</b>	7h30/ 8h10	16h45/ 17h30	17h30/ 18h30
Lundi 08			
Mardi 09			
Jeudi 11			
Vendredi 12			
Lundi 15			
Mardi 16			
Jeudi 18			
Vendredi 19			
Lundi 22			
Mardi 23			
Jeudi 25			
Vendredi 26			
Lundi 29			
Mardi 30			
<b>TOTAL</b>			

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ x 2.00 € =

\_\_\_\_\_ x 2.50 € =

\_\_\_\_\_

**Soit un total de : \_\_\_\_\_ €**

\_\_\_\_\_

Date :

Cachet Mairie :

Signature des parents :

Règlement :